

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 04032 Numéro SIREN : 488 351 693 Nom ou dénomination : 3 E B

Ce dépôt a été enregistré le 11/01/2019 sous le numéro de dépôt 3933



1900568001

DATE DEPOT :	2019-01-11
NUMERO DE DEPOT :	2019R003933
N° GESTION :	2006B04032
N° SIREN :	488351693
DENOMINATION :	3 E B
ADRESSE :	5 RUE BOURET 75019 PARIS
DATE D'ACTE :	2018/12/14
TYPE D'ACTE :	RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
NATURE D'ACTE :	



Bruno ARNAUDEAU

Expert-comptable

Inscrit au tableau de l'Ordre de Limoges

Commissaire aux Comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Limoges

Expert de Justice

près la Cour d'Appel de Limoges

Greffes du Tribunal
de commerce de Paris
Acte déposé le :

11 JAN. 2019

Sous le N° :

06 B 4032

RI 14-12-18

3 E B

Société à Responsabilité Limitée

Au capital de 122 000 euros

Siège social : 5 rue Bouret

75019 PARIS

RCS PARIS 488 351 693

**Rapport du Commissaire à la transformation sur la transformation
de la Société à Responsabilité Limitée
3 E B en Société par Actions Simplifiée**

CABINET BRUNO ARNAUDEAU

37, rue Barthélemy Thimonnier - 87280 Limoges

Tél.: 05.87.14.68.28

bruno.arnauddau@audit87.fr

Siret 427 716 592 00048

N° TVA Intra : FR 324 277 16592

Aux associés,

En notre qualité de commissaire à la transformation désigné, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du code de commerce, par décision unanime des associés en date du 30 novembre 2018, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et, le cas échéant, sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer, en application des dispositions de l'article R. 224-3 du code de commerce, sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté :

- à contrôler par sondages les éléments constitutifs du patrimoine de la société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation ;
- à vérifier si, compte tenu des événements survenus depuis la date de clôture du dernier exercice, le montant des capitaux propres déterminé selon les mêmes règles et méthodes comptables que celles utilisées pour l'établissement des derniers comptes annuels est au moins égal au montant du capital social.

Elles ont également consisté à constater l'absence d'avantages particuliers.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Limoges,
Le 14 décembre 2018


M. Bruno ARNAUDEAU
Commissaire à la Transformation